

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET

S.I.V.U. DES IFS

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Gestion du Cimetière des Ifs

Saran, le 17 septembre 2025

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU
17 SEPTEMBRE 2025

- Un exemplaire papier du procès-verbal est disponible au service état civil de la ville de Saran et publié sur le site internet de la ville <https://www.ville-saran.fr> dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté.
- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Comité Syndical.
- Informations au Comité Syndical des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoirs au Président du S.I.V.U. des Ifs.

Direction des finances

DEL_2025_006 - Sivu des Ifs - Rapport d'orientation budgétaire 2026

Le dix septembre deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du SIVU des Ifs a été convoqué, en séance ordinaire fixée au **mercredi dix sept septembre deux mille vingt cinq**, à dix-sept heures à la Mairie.

Le dix sept septembre deux mille vingt cinq, le Comité Syndical du SIVU des Ifs s'est réuni, à dix-sept heures, à la mairie, sous la présidence de Madame HAUTIN, Président.

Etaient présents :

Mme SICHAULT, Mme DE CARVALHO, Mme BOIS, M. METAIS, ~~Mme DESNOUES~~, M. PASSEGUE, M. PIVAIN, M. FROMENTIN, Mme HAUTIN,

Etaient absents, ayant donné pouvoir :

M. CHAPUIS (Mandataire M. METAIS),
M. KUZBYT (Mandataire Mme HAUTIN).

Etaient absents :

Mme PREVOT, Mme HAMON, M. AMSTUTZ, M. FOURMONT, Mme PEREIRA, M. SILLY,
Mme MOULIN, Mme DESNOUES (*correction d'une erreur matérielle sans incidence sur les votes et le quorum*)

Secrétaire(s) de séance : Josette SICHAULT

Le procès-verbal du comité syndical du 17 septembre 2025 est arrêté le : 12 NOV. 2025



La Présidente,

A handwritten signature in black ink, written over the 'La Présidente' text.



Le / La Secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, written over the 'Le / La Secrétaire de séance' text.

SIVU DES IFS - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

N° DEL_2025_006

Madame la Présidente rappelle au Comité Syndical qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des dispositions de l'article 107 de la loi NOTRÉ du 07 août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Vu le rapport établi en vue du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2026, joint en annexe,

Le comité syndical prend acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Prise de parole préalable de la Présidente concernant l'inhumation au sein du cimetière intercommunal d'un défunt orléanais décidé par Fleury-les-Aubrais, malgré le refus de Saran. Madame la Présidente regrette que les trois communes membres n'aient pas échangé au préalable et du message renvoyé aux usagers.

Débat d'orientation budgétaire : le comité syndical valide une hausse de 3,5 % des tarifs pour le BP2026.

Travaux : le SIVU des IFS souhaite entreprendre des travaux dans l'enceinte du cimetière pour la reprise de la voirie affaissée au niveau du premier carré, le retrait du béton désactivé endommagé devant les toilettes publiques et la mise en place d'une plateforme avec un arrêt "minute" sécurisé pour la collecte des déchets destinés au compostage.

Outre ces travaux, le SIVU souhaite requalifier le parking extérieur afin notamment de créer

de nouvelles places de stationnement. Après une analyse interne des services techniques de la ville de Saran, il apparaît que la superficie du parking extérieur supérieur à 1 500 m² impose la mise en place d'un dispositif d'ombrage sur au moins la moitié de la superficie du parking (Loi Climat et résilience du 22 août 2021) ainsi que la mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales.

Après échanges, **le comité syndical est favorable à l'installation d'ombrières solaires (thermiques ou photovoltaïques) pour les travaux de requalification du parking du cimetière intercommunal après une étude de faisabilité**, cette étude pourra être réalisée par la SPL Orléans Energies avec l'adhésion si nécessaire du SIVU des IFS. Madame la Présidente a rappelé que les communes de Fleury-les-Aubrais, de Saint-Jean-de-la-Ruelle et de Saran sont toutes actionnaires de la SPL et que le SIVU devrait pouvoir bénéficier de l'accompagnement d'Orléans Métropole à ce titre.

La gestion des eaux pluviales avait déjà été prise en compte à la demande du comité syndical, il est proposé aux élus des **places de parkings perméables favorisant l'infiltration des eaux de pluie**.

Tri des usagers pour un compostage sur site : le comité syndical demande la modification du projet pour la première consigne "triez vos déchets en vidant le pot de fleurs et en le déposant dans le bac jaune" au lieu de "triez vos déchets en retirant le pot de fleurs et en le déposant dans le bac jaune".

Cambriolage : le comité syndical a été informé du cambriolage survenu le week-end du 5 au 6 juillet dans la loge du gardien du cimetière. Les achats nécessaires seront présentés à la prochaine DM.

Journée du patrimoine : dans le cadre des journées européennes du patrimoine, Orléans Métropole organise une visite du crématorium durant le week-end. Le comité syndical regrette qu'Orléans Métropole n'ait pas informé le SIVU au préalable pour un éventuel partenariat.

La séance est levée à 18h08